



Madame Françoise Nyssen  
Ministre de la Culture  
3 rue de Valois  
75001 Paris

Paris, le 9 novembre 2017

Madame la Ministre,

Vous défendez ces jours-ci au Parlement le budget de votre ministère, que vous présentez comme positif car « sanctuarisé » dans une période de rigueur, et recentré sur des missions prioritaires de transmission. Nous avons eu l'occasion de vous faire part récemment de notre satisfaction toute modérée, compte tenu de l'urgence qu'il y aurait à notre avis à relancer beaucoup plus résolument l'ambition d'une politique de création autant que celle de son partage le plus large possible.

Les conférences budgétaires commencent dans les DRAC, vos services déconcentrés travaillent avec la Direction de la création et votre Secrétariat général, et nous souhaitons vous indiquer comment nos entreprises abordent la préparation et la mise en œuvre de ce budget de l'année 2018. Chacun des projets de compagnie ou de structure doit reposer sur un budget prévisionnel prenant en compte une réserve de précaution de 3 %, comme l'ensemble du budget de l'Etat. Mais nous venons de comprendre qu'une « auto assurance du Budget opérationnel de programme » de 2 % supplémentaires est en cours.

Nous avons déjà noté que la « rétention » de 0,6 % de la levée de la réserve de précaution en 2017 avait permis des péréquations suite à des impasses budgétaires en cours d'année. Elle avait aussi conduit à des traitements inégaux d'une DRAC à l'autre. Cette nouvelle précaution répondrait-elle à la même volonté d'anticipation de l'impasse de votre budget contraint dans la gouvernance de la subvention ?

Ainsi, pour les entreprises que nous représentons, il s'agit bien de prévoir une année d'exercice budgétaire avec une inconnue de 5 %, éventuellement levée pour tout ou partie au cours du deuxième semestre. Vous le savez, nos projets reposent sur des programmes d'action et d'activités très anticipés. Nous devons donc adopter un principe de précaution, et avons conseillé à nos adhérents de demander à vos services dans chaque DRAC de choisir entre trois options : présenter des budgets prévisionnels en déficit (à l'exception des EPCC), réduire la programmation ou les engagements de production des entreprises de diffusion et de création, ou bien réduire le programme d'activités de transmission. Ces deux dernières hypothèses auraient un effet direct sur l'emploi et sur le rayonnement local de nos projets, économiquement et politiquement.



Chacune d'entre elles est en contradiction avec l'esprit et les intentions que vous affichez en matière de politique publique des arts et de la culture. Nous devons aussi partager ces questions avec les collectivités territoriales qui sont autant que l'Etat nos partenaires quotidiens dans les missions d'action publique qui nous sont confiées.

Nous tenions à vous en informer, et dans l'attente de nos prochains échanges, nous vous demandons, Madame la ministre, de recevoir les marques de notre profond respect.

Fabienne Voisin  
Présidente  
Les Forces Musicales

Olivier Michel  
Président  
Profedim

Michel Lefeivre  
Président  
SNSP

Marie – José Malis  
Présidente  
SYNDEAC